

## ARRETE N°24-072

# LISTE DES CANDIDATS ADMIS

## EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE) Session 2024

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, titre II, et notamment ses articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L452.11, L452-35 et L452-38 ;

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-941 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-III du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverse applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la délibération n° 32-2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) en date du 27 mai 2021 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2021,

Vu l'arrêté n°23-069 du 15 décembre 2023 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher décidant l'ouverture de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade) ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire (CAP) de catégorie B en date du 11 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté n°23-050 du 22 septembre 2023 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres du jury des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury de l'Examen Professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe – Avancement de Grade du 27 novembre 2024 fixant la liste des candidats admis

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats admis à l'Examen Professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe – Avancement de Grade du 27 novembre 2024 est arrêtée ainsi qu'il suit :

AUBOURG-DEVERGNE	Léa
AUDOT	Sylvie
BAUDU	Christèle
BEAUVAIS	Ingrid
BEAUVAIS	Audrey
BEUDOT	Véronique
BIET	Alexandre
BILLARD	Isabelle
BOUZAMBOU	Abida
BRIERE-LECOMTE	Flora
BRILLARD	Corinne
CAMAGOUVA	Claudine
CASTELLANO	Sonia
CHALLE	Pierre
CHARPENTIER	Valérie
CHEDEVILLE	Roselyne
CHESSE	Christine
CLEMENT	Catherine
DEBUCK	Estelle
DENIS-LAURENT	Cécilia
DIAS VILELA	Christèle
DUMOT	Karen
GONSARD DESGROUX	Audrey
GOUSSU	David
GUILLARD	Nathalie
JARDIN	Laurence
JAVOY	Stephanie
JOUBERT	Celine
JUBAULT	Mireille
KONATÉ	Kandia
LAPARRA	Céline
LAURIER	Anne-Cecile
MARY	Delphine
MATHÉ	Sandrine
MILLET	Stephanie
MULON	Marine
MULTON	Magali
POISSON	Marie-Florinde
RETIF	Karine
ROUSSEAU	Corinne
ROUX	Valérie



SICAULT	Mickaella	Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20241128-24-072-AR Date de télétransmission : 02/12/2024 Date de réception préfecture : 02/12/2024
SIMONNEAU	Marina	
SIROT	Mélanie	
SURIEU	Laurence	
VEILLITH	Antonin	
VIROULET	Anne-Marie	
ZAHAR	Rajaa	

Soit 48 candidats admis

**ARTICLE 2** : Le Présent arrêté sera affiché dan les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territorial de Loir-et-Cher.

**ARTICLE 3** : Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 28 novembre 2024,

LE PRESIDENT,

Eric MARTELLIERE

